

Séance de Conseil Municipal du 16 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le seize janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MÉNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 janvier 2015

Présents : M. MENARD – Mme BOYER – M. MINIER – Mme MARTIN - M. ADAM - Mme PAGANUCCI - Mme BLONDEAU – M. PEREON - M. DESHAYES – M. HÉBERT - Mme FERNANDES-PENTEADO - M. PIGOREAU – Mme BEAUCHEMIN-LALOUE - M. JUMERT

Absents excusés : Mme LETANT (pouvoir à Mme BOYER)

Secrétaire de séance : Mme Françoise BOYER

- Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité

Monsieur MÉNARD ouvre la séance en présentant ses vœux à tous les membres qu'il n'a pas eu l'occasion de rencontrer en ce début d'année.

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2014 est approuvé.

B. Convention d'occupation du domaine public : FPS Towers (ex. Bouygues telecom)

Suite au transfert de Bouygues Telecom à France Pylônes Services Towers, il convient de signer avec cette société une convention d'occupation d'une partie de la parcelle ZO 14 (antenne implantée à proximité des terrains de tennis) pour une durée de quinze ans moyennant une redevance révisable chaque année. Pour information, la redevance 2015 s'élève à 2 304.33 €. Par ailleurs FPS devra fournir son attestation d'assurance.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

Une autre antenne (SFR) est installée à Villechâtain.

C. Voirie : devis bureau d'études

De nouvelles constructions ont été édifiées entre l'avenue du Petit Thouars et la rue Besnard FERRON. Il convient de réaliser des travaux d'aménagement de voirie (y compris réseaux et enfouissement) rue Besnard Ferron (à partir de la rue de la Garelière) et avenue du Petit Thouars. Une piste piétonne et/ou cyclable sera étudiée avenue du Petit Thouars (jusqu'à la dernière maison).

Monsieur PIGOREAU demande si les problèmes d'infiltration d'eau rencontrés par Monsieur AUGIS, il y a quelques années, seront résolus. Suite aux travaux réalisés, Monsieur AUGIS n'a pas signalé de nouveaux problèmes depuis plusieurs années.

Vu l'importance des coûts budgétaires concernant ces travaux, le conseil sera contraint de faire des choix budgétaires et une programmation pluriannuelles des investissements.

Monsieur HEBERT propose de prévoir la pose de fourreaux pour le passage de la fibre optique lors des travaux y compris lors des constructions nouvelles.

Monsieur MÉNARD précise que les travaux de pose de la fibre optique ont démarré sur Villerable ; l'ensemble du département devrait être couvert d'ici 2020. A Villiers-sur-Loir, la fibre passera le long de la déviation.

Afin de mener à bien ces travaux, le conseil décide de faire appel au bureau d'études VIATEC pour conduire les études préliminaires pour un montant de 2 425 € HT et à AXIS Conseils pour un montant de 1 280 € HT. Il s'agit de déterminer les travaux de renouvellement de réseaux et de voirie et les missions parallèles (levé topographique, CSPS, BET VRD...) et d'accompagner la commune dans l'établissement du programme de travaux.

E. Marchés publics

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 15 janvier 2015, et a procédé à l'ouverture des plis pour les marchés de réhabilitation du château d'eau et la viabilisation de la Maison des Associations.

Réhabilitation du château d'eau

Le château d'eau doit être réhabilité pour répondre aux normes imposées pour le traitement de l'eau et la sécurité des personnels.

Suite à l'appel à la concurrence, en date du 28 novembre 2014, trois offres ont été déposées. L'analyse réalisée par la commission d'ouverture des plis se présente comme suit :

N°	Entreprises	NOTE TECHNI QUE /40	PRIX/50		Planning/10	Note total	Classement
			Montant HT en euros	Note obtenue			
1	TRASO	40	82 994,00	50	7.50	97.50	1
2	TEOS	40	97 382,58	42.61	6.60	89.21	3
3	MARTIN Dominique SA	40	90 144,00	46.03	10.00	96.03	2

Le conseil décide de retenir l'entreprise TRASO, offre la mieux-disante, au prix de 82 994 € HT. Pendant les travaux, le SIAEP de Naveil fournira l'eau sur la commune. Les travaux sont prévus sur 8 semaines et devront être achevés le 30 avril.

Par ailleurs, une convention d'échanges d'eau est en cours d'élaboration avec le SIAEP Mazangé/Lunay.

Viabilisation de la Maison des Associations

Dans le cadre des travaux pour la mise en service de la Maison des Associations, il convient d'effectuer des travaux de viabilisation.

Suite à l'appel à la concurrence, en date du 09 décembre 2014, trois offres ont été déposées. L'analyse réalisée par le bureau d'études VIATEC se présente comme suit :

N°	Entreprises	NOTE TECHNIQUE ET HUMAINES /20	PRIX/80		Note total	Classement
			Montant HT en euros	Note obtenue		
1	JEROME BTP	16,39	74 794,40	66,30	82,69	3
2	DEHE/MINIER	18,89	61 990,00	80,00	98,89	1
3	CALLU	16,53	64 020,00	77,46	93,99	2

Le conseil, après en avoir délibéré, à quatorze voix pour, (Monsieur MINIER étant sorti pendant le débat et le vote) décide de confier au groupement DEHE/MINIER, les travaux de viabilisation pour un montant de 61 990 € HT, offre économiquement la plus avantageuse.

Comme demandé ci-dessus, Monsieur HÉBERT demande de prévoir la pose de fourreau pour la fibre optique, lors de l'enfouissement des réseaux.

Monsieur MÉNARD propose de se réunir pour échanger sur la pose de fourreaux pour le passage de la fibre optique.

Concernant le lot ***n°9 « faux-plafonds » de la Maison des Associations***, et suite au dépôt de bilan de l'entreprise titulaire du marché, un nouvel appel d'offres a été lancé. L'architecte est en cours d'analyse des six offres déposées. L'attribution sera soumise à la prochaine séance de conseil municipal.

F. Affaires diverses

Suite à la demande de Monsieur PIGOREAU, Madame BOYER précise que le fonds de compensation de la TVA est reversé à la collectivité, en fin d'année suivante, d'où l'avance de trésorerie.

Monsieur PIGOREAU a rencontré la locataire de la commune, résidant 4 avenue du Petit Thouars. Elle souhaite que la commune fasse des travaux pour protéger la porte d'entrée, en cas d'intempéries. Monsieur PIGOREAU suggère l'installation d'une petite véranda. Ce projet sera étudié.

Monsieur PIGOREAU interroge Monsieur le Maire qui a reçu délégation en matière de droit de préemption urbain : il regrette que le terrain situé à proximité de l'allée de Stains n'ait pas fait l'objet de préemption communale en vue de l'aménagement d'un espace de jeux (ex. terrain de boules).

Madame BOYER précise :

- qu'en l'absence de projet, la commune ne peut pas préempter,
- que tout achat par la commune entraîne une baisse des recettes fiscales.

Préau de l'école :

Suite au salon des Maires, l'entreprise ACS est venue présenter des structures toiles. Le coût estimé est de 60.000 € HT. Le préau actuel sera supprimé. Monsieur JUMERT propose que le service technique municipal récupère la structure pour la mettre à l'atelier.

La commission en charge du projet se réunira pour définir le type de structure à installer : soit structure en toile, soit structure en dur. Dans la seconde hypothèse, il faudra impérativement faire appel à un architecte et déposer un permis de construire.

Les enseignants auraient souhaité un préau pouvant servir de salle de motricité. Madame BOYER a proposé d'installer une cloison mobile entre la salle actuelle (jugée trop exigüe) et la salle de sieste.

Bilan des commissions communales

* Aucune commission ne s'est réunie depuis le conseil du 19 décembre.

* Madame BLONDEAU et Monsieur PIGOREAU ont assisté à l'assemblée générale du comité des fêtes. Le président a remercié les élus et agents pour leur soutien dans la mise en œuvre de leurs projets. Le comité des fêtes demande la mise à disposition d'un second local pour entreposer leur matériel. Pour information, le comité des fêtes dispose de la grange Noël, rue de la Garelière.

Le comité des fêtes lance un appel à de nouveaux bénévoles. Une nouvelle réunion pour finaliser les projets 2015 est prévue le 19 janvier 2015.

* Sapeurs-Pompiers : Les sapeurs-pompiers de Villiers sur Loir fêteront leurs 150 ans, les 8 et 9 mai 2015. Une exposition photographique et de vieux matériels avec une animation musicale est d'ores et déjà prévue pour le 8 mai. Un défilé de divers véhicules sera organisé le 9 mai, dans les rues de Villiers sur Loir. Une plaque sera également dévoilée.

Comptes-rendus des activités intercommunales

Suite à la convention signée avec le SIERAVL, et comme rappelé par Monsieur MÉNARD lors de la cérémonie de vœux, deux spécialistes des Jardins de Chaumont sont venus faire le tour de la commune en présence de Mesdames MARTIN, BOYER, Messieurs MÉNARD, CORMIER, FOULON et VINCENT. Ce fût l'occasion d'aborder :

- l'aménagement des bosquets du plan d'eau,
- la tonte,
- l'embellissement de la commune avec des plantes vivaces,
- le traitement des trottoirs,
- l'aménagement du verger situé à proximité du cimetière.

Trois autres communes (Marcilly, Thoré, Pezou) sont signataires de la même convention. Des ateliers auront lieu dans ces communes, et notamment autour de la taille, en février/mars. Il est proposé d'y associer la population.

Le FREDON Centre (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la région Centre) est partenaire de ces actions. Le FREDON Centre assure des missions de services publics et conduit des actions dans le domaine de l'environnement, du conseil, du suivi et de la formations techniques sur le terrain.

Madame MARTIN sollicite l'avis de Monsieur JUMERT sur le quai de déchargement. Il confirme son utilisation en moyenne une fois par mois.

Commission générale du 13.02.2015

L'objet de cette commission portera sur le fonctionnement du conseil (points forts, points à améliorer), y compris d'un point de vue administratif, la place de chacun et sur les missions du secrétariat de mairie et des agents.

Elections départementales : 22 et 29 mars 2015

L'organisation du bureau de vote sera arrêtée, en février.

Madame PAGANUCCI et Messieurs MINIER et HÉBERT seront présents.

Madame BOYER et Monsieur JUMERT seront absents le 22 mars.

Mme FERNANDES-PENTEADO sera absente le 29 mars.

Lors des élections départementales, il faudra élire un binôme (H/F) avec chacun un suppléant, soit 4 personnes. La commune de Villiers sur Loir est rattachée au canton de Vendôme ; il n'existe plus de cantons Vendôme 1 et Vendôme 2. Pour information les communes de Naveil et Thoré seront rattachées au canton de Montoire.

Club house : accord subvention

La Ligue du Centre a confirmé son accord pour le financement du club house à hauteur de 50 %, soit 38 373 €.

Fin de séance : 22 h 30

La prochaine séance de Conseil est prévue le 20 février à 20 h 30.



Le Maire,

Jean-Yves MENARD